

CONSEIL DE FACULTE DU 14 JUIN 2024

COMPTE RENDU

Conseillers présents :

Christopher Hautbois, Bastien Berret, Anaïs Bohuon, François Cottin, Alain Hamaoui, Yann Beudaert, Carole Castanier, Thomas Deroche, Julie Etcheverry-Bournat, Caroline Teulier, Martin Ray, Laetitia Deniaux, Patricia Durand, Gaëlle Giraudier, Nicolas Morvan

Conseillers représentés :

Michel Desbordes, Lou Charlot, Alain Fauvel, Catherine Séméria

Invités :

Sébastien Kaiser, Nathalie Jacob-Righini, Nadine Petrilli, Christel Gutmann

1/ Validation du CR du conseil de faculté du 29 février 2024- Annexe1

Le compte rendu de la séance du 29 février 2024 est approuvé à l'unanimité.

2/ Validation du CR du conseil de faculté du 4 juin 2024 – Annexe 2

Le compte rendu de la séance du 4 juin 2024 est approuvé à l'unanimité sous réserve des modifications demandées.

3/ Calendrier des formations 2024-2025 – Annexe 3

Julie Etcheverry rappelle que l'objet est de voter les « bornes » du calendrier universitaire de la composante (dates de début et fin d'année, congés). Il s'agit de s'aligner sur les « bornes » universitaires votées lors de la CFVU du 27 mai dernier.

Il a été décidé de libérer du temps en début d'année universitaire afin de permettre aux équipes de poursuivre le travail de bilan effectué.

Les périodes d'examens qui ont été fixées restent toujours sous réserve de la disponibilité des salles.

Après échanges avec les membres du Conseil, le calendrier des formations 2024-2025 est approuvée à l'unanimité.

4/ Convention avec la Fédération Française de Badminton – Annexe 4

Christopher Hautbois rappelle le contexte : en tant que composante, la F2S se doit de réfléchir aux relations qu'elle souhaite entretenir avec les structures sportives, les structures liées à la formation, à la recherche...

Depuis quelques temps, un rapprochement se fait avec certaines structures sportives par le biais de convention avec des ligues régionales (Tennis, rugby...). Dans la même idée, il existe des fédérations sportives avec lesquelles il semble opportun de se rapprocher et de travailler.

Une convention cadre a été signée entre la C3D et la Fédération Française de Badminton qui s'inscrit dans la même philosophie que les conventions signées avec les ligues régionales.

La F2S a des étudiants avec des spécialités sportives qui ont un certain niveau et qui peuvent être amené à occuper des fonctions dans les différentes structures associatives (clubs, comités, ligues) et en parallèle, il y a des fédérations qui aspirent à voir leur potentiel d'encadrants augmenter. Cette convention cadre vise à construire des projets ensemble.

Christopher H souligne l'importance d'encourager toutes les actions qui concourent à renforcer les compétences et la professionnalisation des étudiants tout en veillant à ce qu'il n'y ait pas d'implication financière pour la composante.

Si cette convention est approuvée par les membres du conseil, elle rentrerait en application à la rentrée prochaine et donnerait la possibilité aux étudiants de spécialité badminton d'obtenir par ce biais des diplômes fédéraux.

Sébastien Kaiser reconnaît la valeur ajoutée que ces conventions donnent aux étudiants de la F2S. Dans le cadre du badminton, la composante dispose des certificateurs en interne qui sont en mesure de valider les modules suivis tout au long de leur formation STAPS.

Thomas Deroche constate cependant qu'il s'agit principalement de diplômes d'animateur et d'entraîneur bénévoles. Il souhaite rappeler que l'échec des négociations qui ont eu lieu lors du Grenelle des métiers du sport montre tout le chemin à parcourir pour les Fédérations sportives pour reconnaître la formation STAPS. Il soutient cependant totalement ce type de dispositif.

Il est précisé que le seul coût supplémentaire pour l'étudiant est qu'il doit être licencié de la Fédération de Badminton. Il peut cependant s'il le souhaite, prendre uniquement une licence fédérale afin de ne pas avoir à régler l'adhésion au club.

Après échanges avec les membres du Conseil, la convention avec la Fédération Française de Badminton est approuvée à l'unanimité.

5/ Demande de subvention de fonctionnement pour le BDE afin de prendre en charge les frais de formation des bénévoles participants aux projets de l'ANESTAPS

Christopher H. rappelle que la F2S est en lien avec des associations étudiantes ainsi qu'avec l'ANESTAPS qui est devenue un vrai partenaire de la C3D.

Le BDE STAPS est composé d'étudiants STAPS. Dans ce cadre, il pourrait être envisagé que la F2S participe financièrement au bon fonctionnement de cette association considérant que les actions qui y sont engagées, à destination des membres de l'association, bénéficient également à la formation des étudiants de la composante.

Martin Ray explique que cette subvention permettrait de financer une partie des dépenses du BDE qui ne peut pas être subventionnée par les autres acteurs du territoire à savoir les frais de fonctionnement de l'association dans le cadre de l'organisation de formations des bénévoles. L'ANESTAPS organise un grand nombre d'événements pour former les membres de son réseau et les aider à remplir leur mission de bénévoles afin de mener à bien les projets à destination de l'ensemble des étudiants. Cette argent permettrait de former les étudiants d'une année sur l'autre et de créer une pérennisation du BDE STAPS.

Nathalie Jacob-Righini rappelle qu'une subvention de fonctionnement doit être votée chaque année sur bilan et budget effectif. Il n'y a pas de tacite reconduction.

La proposition qui est faite est d'inscrire dans l'expression des besoins, une ligne « demande pour financement d'une subvention » sur le budget 2025 de la F2S. L'arbitrage se fera cet automne avec une installation du budget en début d'année. Cette demande sera ensuite votée au même titre que la subvention de l'AS STAPS.

Après échanges avec les membres du Conseil, la demande d'inscrire cette subvention au budget 2025 est approuvée à l'unanimité.

6/ Don ordinateur - tablette- téléphone Alain Griffond

Nicolas Morvan explique qu'avec la fermeture du Centre Equestre Universitaire et le départ de son responsable Alain Griffond, ce dernier a exprimé le souhait de conserver l'ordinateur, la tablette ainsi que le téléphone portable professionnels.

Compte tenu de la vétusté du matériel, Nicolas M. propose que cette demande soit accordée à l'exception du téléphone portable qui appartient à la DSI.

Après échanges avec les membres du Conseil, le don de l'ordinateur et de la tablette est approuvé à l'unanimité.

7/ Fermeture du centre équestre universitaire

Nathalie JR fait le point sur la fermeture du CEU. Un dernier point étape a eu lieu le 13 mai dernier avec les services sureté et sécurité. La F2S a jusqu'au 15 juillet pour finaliser notamment le départ des chevaux, du mobilier, des personnels et interpelle le STIL qui doit couper l'électricité et les fluides.

Nathalie JR fera également mi-juillet un courrier à la DAPI pour acter que la F2S n'exploite plus le CEU et à la ville de Bures sur Yvette pour les informer de la fin de l'ERP (établissement recevant du public).

Pour des raisons de sécurité, il est prévu de conserver une caméra ainsi qu'un éclairage. Il a été préconisé également que le bâtiment soit barricadé sous couvert de la DAPI.

Nathalie JR attire l'attention sur le fait que toutes les précautions ont été prises, sachant qu'il n'y a plus d'activité F2S sur cet équipement, pour que la composante ne soit pas tenue responsable de ce qui pourrait s'y passer.

Christopher H. conclut que le CEU ferme. La F2S n'en a plus la gestion ni la responsabilité.

Il prévoit un rendez-vous avec la DAPI afin de faire le point sur le devenir de cet espace et les compensations possibles du fait de la perte de cet espace pédagogique.

8/ Grilles tarifaires F2S – Annexe 5-6-7

L'Université a envoyé fin mai à l'ensemble des composantes une consigne visant à augmenter l'ensemble des tarifs de 10% pour faire face notamment à l'augmentation des fluides.

Les membres du conseil regrettent que le calendrier très restreint ne permette pas d'avoir les échanges nécessaires en amont.

La proposition concernant le SUAPS est de ne pas appliquer cette augmentation pour les étudiants.

A noté que les droits de CVEC pris en charge par les étudiants ont augmenté de 3%.

Une mise à jour des grilles tarifaires a été effectuées (Centre équestre, matériel obsolète...).

L'augmentation sera appliquée sur le tarif d'adhésion des personnels au SUAPS.

Une ligne a été ajoutée pour les étudiants qui ne payent pas la CVEC dans le cadre de l'inscription à leur établissement.

Concernant les tarifs des « prestations commerciales » de la F2S, l'objectif est d'appliquer cette augmentation de 10%.

Pour la Formation Continue, la proposition est d'appliquer cette augmentation sur les formations financées par un organisme ou une entreprise mais pas pour les formations qui sont autofinancées.

Yann Beudaert interroge sur la mise en place de tarifs préférentiels. Christopher H. répond que seul des tarifs votés en CA peuvent être appliqués. La F2S doit réfléchir à un cadre général permettant de proposer de nouveaux tarifs.

Ces grilles seront votés début juillet mais rien n'empêche d'y apporter au fil de l'eau, des modifications soumises au vote d'un prochain CA.

Après échanges avec les membres du Conseil, la grille tarifaire du SUAPS est approuvée à la majorité (5 Contre-10 Pour-3 Abstention).

Après échanges avec les membres du Conseil, la grille tarifaire de la F2S est approuvée à la majorité (7 Contre-10 Pour-1 Abstention).

Après échanges avec les membres du Conseil, la grille tarifaire de la Formation Continue est approuvée à la majorité (8 Contre-10 Pour).

8/ Divers

Christopher H. fait un point RH.

3 maîtres de conférence ont été recrutés dont un sur support financé en grande partie par le Ministère

1 collègue a été recrutée en tant que professeure des universités

1 repyramidage a été finalisé

1 enseignant second degré a été recruté au SUAPS.

1 enseignant second degré a été recruté à la F2S suite au départ d'Aude Flament.

3 contrats loi ORE demandés en CDD avec dans la mesure du possible la CDisation de 2 d'entre eux

Le contrat de Noémie Sheffer a basculé d'un contrat PAST vers un CDD d'enseignement sans perte de rémunération.

Le CDD profilé « management » a été obtenu suite au détachement de Michel Desbordes mais le recrutement a été infructueux.
2 ATER arriveront à la rentrée.

Nathalie JR fait le point côté BIATSS :

Le poste de Patrick Colas parti à la retraite a été pourvu (arrivée le 26 août).

Le recrutement sur le poste d'assistante administrative de la GS EFE est en cours.

Le poste de Manager pédagogique est pourvu.

Il a été mis fin au détachement de Maria-Hélène Vignerresse. Les entretiens sur le poste de Chargé d'examen auront lieu prochainement.

2 postes d'agent technique et logistique ont été pourvus au Pôle Sport. Un 3^{ème} est en cours.

Côté recherche, la Chaire de Professeur Junior Inria sera rattachée au laboratoire.

Le prochain conseil de faculté aura lieu le mardi 10 septembre 2024

La séance est levée à 12h15